



MISE EN CONSULTATION PUBLIQUE DES PLANS

L'Administration communale de Port-Valais soumet à l'enquête publique la modification des itinéraires de mobilité de loisirs

Description du projet

Conformément à la loi cantonale sur les itinéraires de mobilité de loisirs (LIML), la commune de Port-Valais soumet à l'enquête publique la mise à jour des modifications des itinéraires de chemins pédestres.

Moyen de droit / Consultation

Les observations, les remarques ou les oppositions éventuelles à l'encontre de ces demandes doivent être présentées par écrit, en deux exemplaires, dans les trente jours dès la présente publication, au greffe communal, où les plans sont déposés et peuvent être consultés sur rendez-vous.

Port-Valais, le 3 avril 2026

Administration communale